



HAL
open science

Un mode de garde écologiquement correct : le chien de protection

Sophie Bobbé

► To cite this version:

Sophie Bobbé. Un mode de garde écologiquement correct : le chien de protection. Éleveurs et animaux domestiques (fin XVIIIe-XXe siècle). 22e Colloque de l'Association des ruralistes français (ARF). Direction scientifique Rolande Bonnain, Bernadette Lizet, Jean-Luc Mayaud et Jacques Rémy, Oct 1998, Rambouillet, Bergerie nationale, France. halshs-00505377

HAL Id: halshs-00505377

<https://shs.hal.science/halshs-00505377v1>

Submitted on 23 Jul 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un mode de garde écologiquement correct : Le chien de protection

Sophie Bobbé *

“Pendant mon séjour dans cette estancia, j’étudiai avec soin les chiens bergers du pays... On rencontre souvent... un grand troupeau de moutons gardé par un ou deux chiens. Comment une amitié aussi solide peut-elle s’établir ? C’était là un sujet d’étonnement pour moi”. (Charles Darwin, *Voyage d’un naturaliste autour du monde*, 1985 [1836], p.251).

Avant mes séjours en Espagne, je n’avais jamais eu connaissance de l’utilisation de chiens de protection. En travaillant sur la cohabitation des communautés rurales septentrionales de la cordillère Cantabrique avec les Grands Prédateurs, j’ai naturellement croisé le chemin du *mastin*, comme l’appellent les Espagnols ¹. On le devine sur les pâturages au milieu ou au pourtour du troupeau. Si d’aventure on tente une approche, on est immédiatement rappelé à la raison. La présence et les déplacements du *mastin* sont étroitement liés à ceux du troupeau. Lorsque le bétail est rentré, le soir au plus froid de l’hiver, on trouve le *mastin* à l’étable ou sur le pas de la porte. Dans ce cas, le visiteur contourne au plus large l’imposant animal dont l’attitude suffit à réfréner toute envie de plonger la main dans l’épaisse toison. Inutile de l’attacher puisque son attention est uniquement tournée vers le troupeau et non vers les hommes. On ne l’appelle pas, on ne lui donne aucun ordre audible. Totalement autonome, le *mastin* ne se fie qu’à lui-même, on pourrait dire à son seul instinct.

Dans ce contexte, il n’est pas excessif de penser qu’il est le “bras armé” du berger. Sa présence s’impose d’elle-même. Il est là pour remplir une fonction bien précise, celle de protéger le bétail et donc de repousser les intrus aux limites du territoire, de les maintenir à bonne distance. Dès qu’il les aperçoit, il se dirige vers eux en aboyant d’une voix rauque ; son attitude se veut dissuasive. L’étranger est censé renoncer à ses projets.

Bien que limitée, la tâche du *mastin* n’est pas sans danger, loin de là. Nombreux sont ceux qui y laissent leur peau. C’est la raison pour laquelle on les équipe de colliers à pointes les protégeant des morsures des loups lorsque les combats font rage. Il arrive que, de nuit, le *mastin* batte en retraite, abandonnant le troupeau aux assaillants. S’il

- Ethnologue, chercheure associée aux laboratoires MONA/Inra et CETSAB (EHESS-CNRS, Paris)

¹ Cf. S. Bobbé, 1995a, 1995b et S. Bobbé, 1998.

se montre efficace lors des attaques diurnes, il en va parfois autrement lorsque les agresseurs se manifestent en groupe, à la nuit tombée.

De ce chien, les éleveurs espagnols ne parlent pas, comme s'il n'y avait rien à en dire. Si on avance une question à son sujet, on vous répond : "Des *mastins* il y en a toujours eu, aussi longtemps qu'il y a eu des prédateurs, il y a eu des *mastins*". La réponse est identique sur le versant français pyrénéen : "Tant qu'il y a eu des ours on a eu ces chiens. Mon père en avait. Et maintenant c'est moi" [Bobbé, 2000] ².

Les ennemis, eux, sont clairement identifiés : ours et loups en Espagne, ours en France. Mais quel que soit le côté des Pyrénées où se porte notre regard, ils sont loin de constituer l'unique menace pour le monde pastoral. Sinon comment expliquer l'installation récente de chiens de protection en Rhône-Alpes et dans le Massif Central ? La bête du Gévaudan aurait-elle repris du service ? Non, ce n'est pas du registre de l'imaginaire que provient le danger mais d'une réalité bien tangible : celle vécue par l'éleveur qui retrouve régulièrement ses bêtes massacrées après le passage des chiens errants [Bobbé, 1999] ³. Qu'il soit de travail (chien de conduite, de garde, de protection...) ou de compagnie, de ville ou de campagne, *Canis lupus familiaris* serait responsable de la mort de 2,5% du troupeau national (estimé à 10 millions de têtes environ en France) chaque année [Pitt, 1988] ⁴. Cette estimation française (semblable à celle avancée par les éthologues pour la situation nord-américaine) s'appuie essentiellement sur les prédatons exceptionnelles ; la prédation courante, soit une brebis par mois par troupeau, est rarement prise en compte car rarement déclarée auprès des assurances.

À la lumière des témoignages des premiers expérimentateurs de l'opération (débutée dans les années 80 et largement évoquée dans les comptes rendus des zootechniciens) et en m'appuyant sur la littérature spécialisée (la documentation interne à l'Institut de l'Élevage (IE) ⁵, les articles de la presse écrite), je retracerai les modalités d'installation du chien de protection.

Puis, à partir d'entretiens réalisés auprès des premiers "cobayes" de l'opération ⁶, et de quelques autres qui les ont rejoints dans l'aventure, je chercherai à expliciter les

² Sur l'utilisation des chiens de protection en Pyrénées et les mécanismes de transmission des savoir-faire.

³ Il faut bien le préciser, - on en parlera plus avant, les chiens affectés à la défense du troupeau peuvent parfois changer de camp.

⁴ L'auteur analyse, à partir de l'ensemble des sources existantes, l'évolution des dégâts de chiens errants en France.

⁵ L'Institut de l'Élevage regroupe aujourd'hui deux structures : l'Itovic (Inst. Technique Ovin et Caprin) et l'Itéb (Institut Technique Bovin). Cet organisme est responsable de l'opération "Chien de protection" ; un technicien se charge de l'installation des chiens de protection après l'examen technique de l'exploitation (situation par rapport aux routes et chemins, nombre de lots de bêtes à garder, modalités de l'agnelage, durée de l'éventuelle transhumance...).

⁶ Notre recherche a été réalisée auprès d'une dizaine d'éleveurs installés en Rhône-Alpes et Massif Central (Ardèche, Drôme, Lozère, l'Ain), membres de l'APAP

mécanismes de mise en place de ce nouveau animal dans le système domesticatoire ⁷. Les techniques d'élevage du chien de protection et les représentations qui lui sont attachées permettront de dégager le statut symbolique de ce "nouvel" auxiliaire. Pour finir, j'examinerai les implications idéologiques de l'opération "Chien de protection" à une époque où la sensibilité écologiste gagne du terrain, où les réintroductions se multiplient, et où le retour naturel d'espèces protégées (comme le loup) est au cœur des débats ⁸.

1. Le chien de protection, le grand retour

Plus de quinze ans après le lancement de l'opération ⁹, les éleveurs rencontrés (notamment ceux de la première heure) sont unanimes : ce chien a pleinement répondu à leurs attentes. Sortis victorieux de cette aventure, ils ne ressentent pas le besoin d'évoquer les difficultés rencontrées - sans cet auxiliaire, plusieurs d'entre eux auraient cessé leurs activités. Pourtant les documents de l'Institut de l'Élevage relatifs à l'opération évoquent un parcours sinueux semé d'embûches. Comme nous l'apprennent les témoins directs, dans les années 80 (période d'installation des premiers chiens), l'utilisation de cette technique de garde est totalement méconnue des éleveurs et même du responsable de l'IE ¹⁰.

En fait, les anciens des régions concernées n'ayant plus aucun souvenir de l'utilisation de ce chien, aucune transmission du savoir n'était possible. On sait, grâce aux travaux de Xavier de Planhol, que l'utilisation du chien de protection a progressivement été délaissée "... avec le recul considérable ou la quasi-disparition des loups..." [1969 : 356] au profit du chien de conduite dont le triomphe s'achèvera au cours de la première moitié du XIX^e siècle sur le territoire de la France septentrionale... Dans la France méridionale, les troupeaux transhumants provençaux à la fin du XVIII^e siècle, étaient encore accompagnés exclusivement de chien de défense" [Planhol, *op. cit.* : 362-3] ¹¹.

(Association pour la Promotion des Animaux de Protection), et de représentants de l'IE. Toutes ces exploitations se dédient à l'élevage ovin, certaines comptent également quelques chèvres (vente locale de produits fromagers). Les chiens ont été placés par le responsable de l'opération de l'IE (René Schmitt puis Joël Pitt).

⁷ La notion de "système domesticatoire" a été élaborée par A. Leroi-Gourhan ; elle fut développée de façon originale par J.-P. Digard.

⁸ L'historique de l'opération est détaillé dans la Chronologie en *Annexe*.

⁹ Sur les conseils de J. Pitt, on préférera utiliser le terme "patou" pour désigner ces chiens ; celui de "Montagne des Pyrénées" sera réservé aux chiens de race. Dans le cadre de l'Opération "Chien de Protection", seuls 4 Montagne des Pyrénées ont été installés.

¹⁰ Lorsque les propos cités ont été recueillis au cours de mes entretiens, ils sont suivis du nom de mon interlocuteur ; lorsque les citations sont extraites de sources écrites, le nom de l'auteur et les références sont mentionnées en note.

¹¹ Si la répartition des chiens de conduite et de défense est nette - le premier étant une spécificité de l'Europe occidentale, le second est très présent en Asie, Europe orientale,

Pour saisir les modalités inhérentes à la reconstruction du processus domesticatoire du chien de protection, retraçons les modalités pratiques de sa mise en service telles que décrites par les zootechniciens dans la documentation interne de l'Institut de l'Élevage (rédigée trois ans après l'installation des premiers chiens) à partir du vécu des éleveurs.

1.1. Chien de protection, mode d'emploi

On pourrait commencer par une sorte de paradoxe. Comme tous les animaux domestiques, le chien de protection doit entretenir un rapport de familiarité réciproque avec son propriétaire - cette composante étant, selon François Sigaut, l'un des paramètres (avec l'utilisation et l'appropriation) constitutifs de la domestication [1988 : 59-71]. Or il s'avère que, pour des raisons faciles à comprendre, le bon emploi de cet auxiliaire impose de réduire cette familiarité au minimum, comme en témoignent les propos des zootechniciens français :

“Le caractère familial de ce chien est un handicap et l'éleveur doit faire preuve de beaucoup de vigilance pour que tout débordement amical ne compromette pas la carrière du chien de protection... Il faut renoncer à toute marque d'affection, surtout de la part des enfants, qui l'attirerait et le détournerait du troupeau” [Pelzer, 1988 : 43]. L'instauration d'une distance maximale entre l'éleveur et son chien de protection est d'ailleurs largement préconisée par les scientifiques américains :

Pour “... être imprégnées par le troupeau dès la naissance [nous dit-on], les bêtes du troupeau devraient être l'une des premières choses que le chiot découvre lorsqu'il commence à ouvrir les yeux... Nos chèvres et nos chiens partagent une commune attention maternelle. Ce faisant, le chiot grandit en considérant chèvre ou brebis comme faisant partie de sa famille” (ma traduction) [Austin, 1989 : 26-7] ¹².

Si la naissance de ce futur aide de camp ne s'est pas faite dans le troupeau, le chiot doit néanmoins être introduit après sevrage, si possible lors des trois mois d'agnelage en bergerie :

“L'idéal est d'introduire le chiot à deux mois, juste après le sevrage. Il va reporter toute son affectivité sur le troupeau qui va devenir sa nouvelle famille” ¹³.

Cette phase d'intégration est reconnue délicate car la prise de contact entre le chien et ses futurs protégés est souvent rude :

“Les brebis peuvent être inquiètes, effrayées. Parfois elles se tassent au fond de la bergerie, certaines sont étouffées... le comportement joueur du chiot peut déclencher des attitudes offensives... il arrive que les brebis boulent le chien quand il est petit. Certaines ont même tendance à le charger, à se montrer agressives avec lui. Il faut qu'il puisse se réfugier dans sa case” (Marie-Christine Rousselot, comm. pers.).

Chine, Afrique noire et du nord -, elle est étroitement liée à la présence de prédateurs (notamment des loups).

¹² Même propos dans le guide d'installation du chien de protection de P. Wick, 1998.

¹³ Propos de l'éleveur Gilles Anjoran cités par Fred Lachowski dans son article, 27 juin 1997 : 32.

Bien que réduite à son strict minimum, finalement, la familiarisation chien/propriétaire mise en évidence par François Sigaut se fait moins avec l'éleveur (comme pour l'animal de compagnie) qu'avec le troupeau. L'attachement réciproque est évoqué en termes d'adoption et de filiation¹⁴. La figure du maître doit donc progressivement s'effacer au bénéfice du rapport chien/troupeau :

“Quand il sera prêt il suivra les brebis ou les chèvres partout sans les pourchasser ou les traquer, et les gens ou d'autres animaux comme les chiens de la maison passeront au second plan... Si un chien est élevé comme un animal de compagnie, c'est inutile d'attendre de lui qu'il préfère la chèvre ou la brebis aux humains” [Austin, *op. cit.* : 30].

Bref, le déplacement du lien affectif s'opère par effacement du maître. Toutefois, le bon déroulement de ce transfert ne garantit nullement la réussite de la deuxième phase : l'acceptation du chien par le troupeau. Cette socialisation interspécifique, tout aussi indispensable, est considérée achevée lorsque le chiot peut se déplacer librement dans la bergerie sans déclencher hostilité ou panique, et sans craindre pour lui-même. Le processus d'intégration du chien doit donc être mené à terme avant la sortie du troupeau :

“Le comportement recherché est acquis lorsque le chien lèche l'anus ou les naseaux des agneaux ou de certaines brebis dociles” [Pitt, n.d. : 4], ou “... même tente de monter des brebis en chaleur”¹⁵.

Toute cette période d'adaptation et d'acceptation vise à attacher le chien de protection au troupeau sous le regard attentif de l'éleveur.

Les techniciens évoquent également les preuves physiques de l'accomplissement de ce processus d'intégration, notamment par une modification comportementale qui est de l'ordre de l'empathie. Comme le soulignent les spécialistes, en plus de son apparence ovine - il est de même taille et de même couleur que les brebis, sa tête est ronde, ses oreilles sont pendantes -, le chien doit adopter un profil bas, ne jamais avoir une posture agressive face aux brebis contrairement au chien de conduite au comportement nerveux, aux oreilles dressées et à la queue levée :

“Il ressemble à n'importe quel mouton” remarque René Schmitt [1989 : 56]¹⁶ “... au point de s'identifier totalement aux brebis [ajoute M.-C. Rousselot]. Quand on le voit dans le troupeau, on dirait qu'il est en train de brouter”.

Si l'on reprend toutes les phases d'introduction du chien sur l'exploitation, on constate qu'elles se déroulent en trois temps : un stade de séparation, un stade de marge et un

¹⁴ Parmi les techniques pastorales aux Amériques, G. Lutz mentionne l'allaitement du chiot par une brebis : “On prend des chiens dès qu'ils sont nés, on les sépare entièrement de leur mère, et on les conduit, chaque jour, trois ou quatre fois au troupeau. Là, on les fait têter la première brebis qui tombe sous la main. On continue cette manœuvre jusqu'à ce que les petits chiens ouvrent les yeux et marchent un peu ; on approche d'eux une brebis, et ils la tètent d'eux-mêmes. Peu à peu ils s'accoutument à aller au troupeau, comme s'ils étaient de la même famille...” cf. 1984 : 321.

¹⁵ Comm. pers. de R. Larrère.

¹⁶ P. Pelzer tient les mêmes propos, 1988 : 43.

stade d'agrégation ¹⁷. La première phase est marquée par l'éloignement du chien du monde des hommes lesquels doivent se garder de toute marque d'affection. La seconde se caractérise par la socialisation interspécifique, dont nous avons vu qu'elle n'allait pas sans heurts. Enfin, ultime période, la cohabitation paisible chien/troupeau et le changement comportemental du nouveau venu parachèvent le processus.

1.2. *Le chien de protection : entre théorie, idéologie et pratique*

Une fois évoquées les étapes nécessaires au bon déroulement de l'intégration du chien, confrontons ce savoir des zootechniciens et éthologues aux dires des revues spécialisées et au faire des éleveurs expérimentateurs. Trois niveaux de lecture se dégagent avec clarté :

1. la théorie des zootechniciens centrée sur le comportement éthologique et sur les processus de domestication du chien ;
2. l'orientation idéologique des articles de revues passant soigneusement sous silence les ratés et difficultés de l'opération, véritable miroir déformant qui érige le chien en protecteur émérite ;
3. le désappointement et les tâtonnements des éleveurs face à l'utilisation d'un chien dont ils ne connaissaient rien du "mode d'emploi" lors de son installation.

Dans les revues spécialisées, l'acclimatation du chien semble aller de soi :

"le Montagne des Pyrénées - lisons-nous par exemple - reste plus volontiers avec les troupeaux qu'en compagnie du ou des bergers" [Gilbert, *op. cit.*]. "Le Montagne des Pyrénées... passe sa vie au milieu des moutons en bergerie comme à l'extérieur, les brebis viennent facilement l'entourer" [Pelzer, *op. cit.*].

Pourtant, à bien lire les commentaires des éleveurs retranscrits par le technicien en charge de l'opération dans les comptes rendus de réunion, leur motivation et leur bienveillante attention à l'égard du nouvel arrivant ne suffisent pas à éviter les fréquents dérapages ¹⁸ :

Si les chiens d'Alain Defont fugent - "ils ont été retrouvés dans un autre troupeau ou sur une autre exploitation du voisinage... pendant les chaleurs, les deux chiens ont tendance à abandonner le troupeau et à revenir sur l'exploitation pour trouver de la fraîcheur..." - la chienne de Jacques Mercier "recherche toujours le contact humain". Le chien de Gilles Carrière "a tendance à revenir à la bergerie (ou dans celle du voisin)..." Et enfin le chien de Christian Chevalier "revient plusieurs jours de suite à

¹⁷ Eh oui, Arnold van Genneep n'est pas très loin.

¹⁸ Les éleveurs cités dans les comptes rendus de l'Institut de l'Élevage sont les premiers expérimentateurs de l'opération "Chien de protection". En 1988, ils sont quatorze ; quatre ans plus tard (en 1992) ils sont déjà plus de cent. Depuis, d'autres exploitants ont utilisé ce nouveau mode de garde mais l'acquisition des chiens n'était plus suivie par l'IE. Pour un complément d'informations, cf. "L'historique de l'opération" détaillé en *Annexe*.

la bergerie malgré les réprimandes de son maître. Puis il disparaît pendant 3 jours mais revient seul au troupeau...¹⁹.

Pour contourner le risque d'ennui qui guette le chien et peut l'inciter à vagabonder, l'installation d'un couple est parfois préconisée mais cette solution ne semble pas toujours efficace :

“La journée, les deux chiens [d’Ariane Brun] manifestent une propension à poursuivre les marmottes... [tandis que] ceux de Luc Grin ont tendance à poursuivre les chamois” [Pitt, 1996 : 5].

Une première difficulté apparaît lorsque les spécialistes tentent d'expliquer ces dérapages :

“En dessous de 10 mois [nous disent-ils] les chiots commettent quelques erreurs : dévorant un agneau ou attaquant une brebis” [Schmitt, 1989 : 55].

Pourtant, on a déjà fait allusion à cette contrainte technique, les scientifiques américains²⁰ insistent sur la nécessaire installation du chiot dans le troupeau dès son plus jeune âge - c'est d'ailleurs dans ce sens que les techniciens français œuvraient jusqu'en 1993. Bref, le décalage entre savoir théorique et réalité empirique apparaît dans toute sa crudité. L'intégration précoce du chiot au troupeau, la privation d'affection humaine, l'identification aux brebis et la nature des liens que l'imprégnation est censée révéler ne peuvent pas garantir à eux seuls son professionnalisme.

1.3. *Chaque chose en son temps*

Pour résoudre le problème d'instabilité du chiot, un programme “Chien de 6 mois” est donc lancé en 1993. Ainsi,

“Le chien sélectionné [sera] pratiquement ‘prêt-à-l’emploi’ puisque la phase d'éducation (ou phase de socialisation interspécifique) a[ura] été partiellement réalisée par un éleveur compétent” [Pitt, 1995 : 4].

Un an plus tard, les techniciens se félicitent du succès de l'opération - notamment au regard de l'ancien dispositif (placement de chiots non débouffés). Les comptes rendus et résultats d'expertise de l'opération “Chiens de 6 mois” avalisent la pertinence de ce choix. Pourtant, les avis de quelques uns des 10 éleveurs expérimentateurs sont plus mitigés. Même âgé de plus de 6 mois, le chien n'est pas prêt à l'emploi, loin de là [Pitt, *op. cit.* 1995 : 4] :

¹⁹ Soulignons que les 4 “Montagne des Pyrénées”, installés après 1993, n'ont que trois mois le jour de leur placement. Pourtant compte tenu des déboires enregistrés avec les jeunes chiens placés jusqu'à cette date, il avait été convenu que les prochains chiens placés auraient plus de six mois. Les propos des éleveurs (dont nous avons falsifié les identités) que nous rapportons sont extraits du *Compte-rendu de la réunion du 29.7.1995 autour du programme “Dispositif d'amélioration génétique chiens LOF”*.

²⁰ “L'introduction d'un chiot dans le troupeau doit se faire impérativement à l'âge de 4 à 16 semaines. Passé ce délai, les chances de réussite diminuent considérablement”, M. Austin cité par J. Pitt, n.d., p. 3. Cf. L. Coppinger, “Dog performance report”, *DogLog*, II (3-4), 1991 : 6-12.

Monsieur Defont note que “Après 10 mois d’activité, le troupeau n’est toujours pas habitué à la présence de la chienne, les brebis se déplacent dès l’approche du chien”.

Monsieur Maréchal remarque que “Après quelques semaines d’activité, le chien a disparu du troupeau. Il a été retrouvé quelques heures plus tard, tremblant suite vraisemblablement à une décharge électrique causée par un filet à mouton... de plus... en Janvier 1994, le troupeau a été victime d’un attaque de chiens errants. Le chien a été retrouvé avec quelques brebis, perdu dans la forêt, alors que le reste du troupeau, resté dans le parc, était attaqué par des chiens”.

Monsieur Maréchal “juge le chien inefficace et sans aucune agressivité”.

Monsieur Tisserand note que “sa chienne accompagnée de ses chiots a fugué, elle a été récupérée à plusieurs kilomètres de l’exploitation”.

Monsieur Ravon a eu une expérience assez similaire puisque “Au pâturage, la chienne a eu des difficultés à se faire admettre par le troupeau. Peu à peu, elle a déserté le troupeau” mais elle reste, aux dires du propriétaire, efficace contre les prédateurs.

Pour expliquer le comportement instable du chien de protection, les spécialistes invoquent la “crise existentielle” que traverserait le chiot, non plus avant six mois, comme cela avait été dit, mais après les six premiers mois déjà bien difficiles :

“Nous avons observé, particulièrement sur les sujets seuls, vers l’âge de 10 mois, une crise très forte du chien qui lui enlève l’instinct de protéger et qui le rend vagabond à son tour” [Schmitt, *op. cit.*, 1989 : 57]²¹.

Ce constat conduit les mêmes spécialistes à annoncer que :

“la fiabilité... ne peut se mesurer que lorsque le chien a atteint un comportement stable d’adulte c’est-à-dire pas avant deux ans de présence sur l’exploitation...” [Pitt, n.d. : 1].

Le programme “Chien de six mois” est finalement abandonné car si le chien débourré semble plus facile à placer, sa taille et sa puissance, déjà remarquables, compliquent son intégration ; le bon accueil que les brebis sont censées lui réserver n’est plus garanti.

1.4. *Le chien de protection à l’épreuve des expériences*

On est en droit de s’interroger sur les raisons inhérentes à ce bilan mitigé. Pourquoi le patou, après transplantation et en dépit d’un discours officiel très élogieux, se montre-t-il indiscipliné, enclin à la désertion et peu motivé par son travail ? On sait que toutes les races d’origine pastorale (selon la terminologie des zootechniciens) ne sont pas égales devant l’agresseur²². Selon les résultats d’études américaines entreprises dans

²¹ M. Rousselot fait le même constat : “Quand le chiot a 6-10 mois, il va être tenter de revenir à la bergerie. Il faut toujours le ramener au troupeau si le chien le quitte” (comm . personnelle).

²² Les races de chiens de protection sont nombreuses, en voici quelques unes : le Montagne des Pyrénées (France), Mastin español (Espagne), Cao de Serra de Estrela

les années 80 sur plusieurs races de chiens de protection, le Montagne des Pyrénées remporte la palme du professionnalisme.

L'étude consistait à installer 24 chiens de 3 races différentes (11 Komondor, 3 Akbash, 9 Montagne des Pyrénées) dans une quinzaine de parcs regroupant des brebis suitées. 7 des 9 chiens qui ont donné satisfaction étaient de race pyrénéenne. Sur 7 chiens dont le comportement s'est révélé inefficace entre une et six semaines après l'installation, on ne comptait qu'un seul Montagne des Pyrénées. En outre, 78% Montagne des Pyrénées utilisés ont eu un effet dissuasif sur les prédateurs contre 11% pour les Komondors [Green & Woodruff, 1983]. Compte tenu de ces résultats, on peut se demander pourquoi le Montagne des Pyrénées se révèle efficace aux USA en présence de coyotes, d'ours, de pumas et de loups, en Pyrénées en présence d'ours, et peu performant en Rhône-Alpes dans un secteur riche en chiens errants. Est-ce dû à une différence comportementale entre le prédateur sauvage et le chien errant ? ²³ La réponse est probablement ailleurs. Les éleveurs de Rhône-Alpes qui déplorent les penchants du patou pour la compagnie des humains, mais aussi les scientifiques américains stigmatisant, au contraire, ses débordements cynégétiques, attribuent ces "défauts" à une mauvaise sélection :

"Le comportement du chien de protection ne demande pas de dressage à proprement parler... il est avant tout le résultat d'un patrimoine génétique c'est-à-dire que c'est un comportement instinctif qui n'est pas le résultat d'un dressage. Les chiens de protection ont été sélectionnés pour leur caractère indépendant" [Wick, 1998 : 6] ²⁴.
 "Toutes les souches pastorales ont gardé un instinct naturel de protection, c'est un patrimoine qu'il faut conserver" ²⁵.

Mais dans ce cas, pourquoi les mêmes souches génétiques (les chenils étant toujours les mêmes) seraient-elles plus performantes aux Etats-Unis ou dans les Pyrénées qu'en Rhône-Alpes ? L'argument eugénique ne serait-il pas un moyen d'évacuer en un tour de main la question essentielle, celle de la transmission des techniques traditionnelles attachées à l'utilisation de ce mode de protection ? Pour tenter de lever le voile sur cette primauté du "tout-génétique", j'ai souhaité revisiter la pratique des éleveurs en convoquant la mémoire vive des premiers intéressés quinze ans après le début de l'opération. Cette mise en perspective des modalités d'acquisition de leur savoir devrait éclairer le parcours effectué, l'évolution de leurs savoir-faire, l'actualité de cette technique de garde (et son éventuelle efficacité).

(Portugal), le Maremmano d'Abruzzo (Italie), le Sharplaninatz (ex-Yougoslavie), l'Akbash et le Karabash (Anatolie, Turquie), le Komodor (Hongrie), Owczarek Podhanski (Pologne), le Khrkhisi (l'ex-URSS).

²³ Nous savons que le loup, excellent tacticien, exerce une pression régulière contrairement à son *alter ego* domestique dont les attaques sont spontanées, plutôt "anarchiques" et irrégulières.

²⁴ Les zootechniciens français s'accordent sur ce point : "Une part importante du comportement 'protection du troupeau' est d'origine génétique", J. Pitt, n.d., p.2.

²⁵ Propos de J. Pitt cités par F. Lachowski, 1997 : 32.

2. De la fabrication du chien de protection *new look*

En débutant ce terrain, j'avais encore à l'esprit les dires (retranscrits dans les comptes rendus de réunions) des premiers expérimentateurs quelque peu désorientés par l'indiscipline de leur chien et le décalage entre le savoir zootechnique et la réalité empirique attachée à la reconstruction de la chaîne domesticatoire. Bref, leurs propos semblaient traduire une déception face à un problème supplémentaire à gérer.

Quelle ne fut pas ma surprise, en interrogeant les éleveurs, de constater qu'ils se disaient pleinement satisfaits de leur chien. Aucune mention n'était faite de ce qui semblait avoir été, pour certains, une réelle difficulté, faisant ainsi surgir une nouvelle interrogation : comment est-on passé du bilan en demi-teinte des années 90 à la franche satisfaction affichée par les éleveurs aujourd'hui ? Est-ce dû à l'emploi de chiens issus de meilleures souches ? Est-on parvenu, sinon à retrouver, du moins à élaborer, à partir d'expériences totalement empiriques, des techniques opérationnelles d'utilisation du chien ?

Avançons une interprétation. Si l'on veut bien se situer dans une perspective fonctionnelle (ce qui ne signifie pas fonctionnaliste), on peut d'ores et déjà noter que le système pastoral intégrant une protection active est constitué d'un ensemble de relations : la relation éleveur/chien de protection, la relation éleveur/troupeau, la relation éleveur/chien de conduite, la relation chien de protection/troupeau, la relation chien de protection/chien de conduite, la relation chien de protection/prédateur, la relation troupeau/prédateur... Insérer un nouvel élément dans le système entraîne *ipso facto* la modification de toutes les autres relations fonctionnelles qui le composent - le nouvel élément étant le chien de protection pour contrer les chiens errants. Ainsi, les brebis doivent adopter le nouveau venu, le chien doit accepter son rôle tant vis-à-vis de ses protégés que vis-à-vis de ses ennemis, et l'éleveur doit assurer sa fonction d'éducateur du chien.

Que le troupeau refuse la présence protectrice du chien, que le chien n'assume pas son rôle de gardien, ou encore que l'éleveur soit dans l'incapacité de maîtriser son chien (notamment vis-à-vis du chien de conduite et des touristes) et le système s'écroule. Telles étaient nos hypothèses pour expliquer le bilan mitigé des années 90 : le troupeau rechignait à accepter la nouvelle recrue laquelle désertait le troupeau, l'éleveur n'avait aucun ascendant sur elle. L'efficacité du système "Chien de protection" serait donc davantage la résultante de tous les rapports entre ces couples que l'addition pure et simple des différents éléments.

2.1. De la construction d'un système : entre fonction et structure

Au cours de ces années, tous les savoir-faire acquis par les éleveurs validés par leur expérience ont visé à resserrer les liens constitutifs du système domesticatoire. Autrement dit, pour rendre le système opératoire, en corriger les dysfonctionnements devenait une nécessité. Passons en revue chacune de ces relations structurales et les réponses apportées par les éleveurs.

2.1.1. Entre chiens “de soupe” et “déserteur”

Le rapport chien/troupeau se conjugue sur le mode sympathique et interactif : si le chien s'approprie le troupeau (ou le territoire sur lequel celui-ci évolue) et le considère comme son bien, la réciprocité est tout aussi vraie. On peut considérer le chien, sans forcer le trait, comme un élément à part entière du troupeau :

“Fanny quand elle est avec des brebis qui ne sont pas à elle, elle se rend, elle fait le dos rond, elle se couche. Les brebis viennent la renifler et elles voient bien que Fanny sent la brebis” (Briant).

Cette relation, fondée sur la familiarisation interspécifique, est censée fidéliser le chien. Aussi, en l'absence de ses protégées, les chiens se lancent à leur recherche ou partent en quête de travail :

“Si le chien n'a pas ses brebis, il vaut mieux l'attacher pour pas qu'il parte garder d'autres animaux, ou même des enfants. Nous, on l'a fait de nous-mêmes mais personne ne nous avait dit qu'on devait le faire. Peut-être que c'est pour ça qu'il reste avec les brebis... et puis quand elles sont pas là, eh bien ils vont se mettre avec les chèvres et ils font leur boulot pareil” (Briant).

Si certains éleveurs prétendent que le secret de la réussite est de faire naître le chien dans le troupeau, d'autres reconnaissent que cela ne suffit pas à l'y maintenir :

“Pour empêcher que les chiens quittent le troupeau, je leur donne à manger le soir, comme ça, ça les tient. Plutôt que de leur laisser la nourriture à disposition tout le temps” (Carrière).

D'autres encore, par précaution, attachent leur chien en l'absence du troupeau. D'autant que la désertion est fréquente, notamment chez la chienne en chaleur :

“Fanny quand elle est en chaleur, elle part se balader dans tout le département. Souvent on nous téléphone et on va la récupérer... Quelquefois elle allait garder les chèvres du voisin. Une fois elle a emmené le mâle avec elle” (Briant).

C'est aussi le cas du chiot qui, au cours de sa première année (et peut-être en l'absence de sa mère ?), revient à la bergerie ou vers son propriétaire :

“Il faut tout de suite le ramener au troupeau... au début ça arrive souvent surtout qu'avec les tout premiers chiens, on n'était pas assez ferme. Il faut pas qu'il suive l'éleveur, sinon ça fait un chien de soupe” (Carrière).

Parfois, on accrochait au chien qui vagabondait loin de chez lui une vieille casserole.

“Par ce moyen brutal [écrit Jean-Jacques Cazaurang] on le renvoyait à sa maison tout en lui donnant la crainte de se retrouver dans une situation semblable”²⁶. Outre le risque de désertion, le chien peut se montrer agressif à l'égard des brebis même lorsqu'il est né parmi elles :

“J'ai eu un mâle qui au début bouffait tout le temps la patte arrière gauche de l'agneau qui était couché juste à côté de lui. Il avait un an. C'était pas pour manger, ça ne saignait pas, il leur bouffait jusqu'à la hauteur du gigot. Il l'a fait à trois agneaux mais après une bonne raclée, il n'a plus recommencé” (Briant).

Or, on sait qu'“Il doit être loyal envers le troupeau, ne pas le déranger” (Rousselot). C'est en conditionnant le chien, dès son plus jeune âge, qu'on parvient à le maîtriser.

²⁶ Cf. J.-J. Cazaurang, 2, 1965 : 136.

Car son instinct de prédation, toujours en éveil, l'incite, à l'instar du chien de conduite, à courser et à taquiner ses protégées. Attentifs aux comportements du chien, les éleveurs font preuve d'autorité pour réfréner son tempérament de prédateur juvénile :
 "... Une surveillance quotidienne, une attention particulière sont indispensables durant les premiers mois de présence du chien sur l'exploitation. En l'absence d'une disponibilité suffisante de l'éleveur, le chien se détournera très vite du comportement attendu..."

2.1.2. Entre soumission et rébellion

À partir de cette dernière remarque, la nature du rapport chien/éleveur apparaît clairement. En dépit du discours officiel présentant le chien de protection comme un travailleur autonome, sorte d'autodidacte, qui opère sans besoin de dressage, autorité et fermeté sont gages de réussite²⁷. Habituer le chien à son propriétaire, le contraindre à obéir, est l'objectif de sa socialisation :

"Moi si je crie, je les arrête, le mâle un peu moins facilement que la femelle mais c'est vrai qu'on leur a rien appris" (Briant).

Ceci va de pair avec le point de vue des éthologues, selon lequel la réduction de l'instinct de prédation est la condition *sine qua non* de toute exploitation efficace de cet aide de camp. Or il n'en a pas toujours été ainsi. Les techniques d'éducation utilisées en France au XIX^e siècle tendaient plutôt à exalter l'instinct de prédation des chiens :

"Il faut de bonne heure les former au combat ; les exciter à se battre entre eux, mais sans permettre que le plus faible soit tout à fait vaincu, de peur qu'il ne se rebute et ne se décourage..." [Bixio, 1867 : 547].

N'oublions pas, d'ailleurs, qu'il y a une quarantaine d'années les paysans espagnols avaient encore recours à cette méthode. Ils excitaient l'agressivité des *mastins* en les mettant au contact d'un cadavre de loup que le chien, tenu en laisse, devait chercher à mordre. Et c'est encore dans cette même perspective (le laisser-faire, voire l'encouragement des tendances instinctuelles), que les premiers chiens installés ne recevaient aucune éducation :

"Sa crainte [de R. Schmitt] au début était celle du coup de fil qui lui annoncerait que le chien avait bouffé un gamin. On n'était pas tellement à l'aise... on ne savait pas comment ces chiens allaient vieillir. Quand j'ai commencé à installer des chiens, je le faisais avec beaucoup de prudence mais j'avais déjà l'expérience des premiers chiens installés. Ils [les éleveurs] avaient pris un risque énorme. Et puis on ne peut pas mettre ces chiens sur une exploitation bordée par une route ou un chemin très fréquenté par exemple..." (Pitt).

²⁷ "Si la valeur génétique constitue une base sérieuse pour atteindre ces qualités, le travail d'éducation du chien par l'éleveur est, néanmoins capital pour que ces caractères puissent s'exprimer... La période de bergerie va conditionner le comportement futur du chien" J. Pitt, n.d., *Le chien de protection des troupeaux. 'Mode d'emploi'*, doc. int., p.4.

Réputé “autosuffisant” et même hostile à toute injonction, le chien était livré à lui-même²⁸. Placé dans le troupeau, il était censé agir indépendamment de son maître. On perçoit vite les limites et les difficultés de l’exercice ; le risque de ne plus maîtriser l’animal, comme nous l’apprennent nos interlocuteurs, n’est jamais loin :

“Il y a des éleveurs qui ne pouvaient plus approcher leur troupeau. Bon, ça c’est pas beaucoup dit mais c’est arrivé quelquefois parce que leur chien était trop sauvage” (Carrière).

Les choses ont donc changé. Depuis les premières installations de chien de protection, on observe une évolution dans le rapport chien/éleveur tendant vers une plus grande implication de l’éleveur dans l’éducation de son chien, notamment lorsque ce dernier est séparé de sa mère après sevrage. Bénéficiant de l’expérience de leurs collègues, les éleveurs de la deuxième vague ont parfaitement conscience des nécessités “pédagogiques” liées au bon emploi du chien de protection :

“Je ne suis pas sûr que les bergers des Pyrénées chez qui on est allé chercher les chiens allaient aussi loin dans l’éducation du chien que nous” (Pitt)²⁹.

D’un côté, donc, tant que l’instinct de prédation n’a pas été bridé, le chien de protection ne peut être opérationnel - la présence du maître en tant qu’“instance régulatrice” est donc fort opportune. Mais, de l’autre côté, si l’éleveur utilise cet auxiliaire, c’est bien pour être suppléé; aussi est-il rarement témoin des rencontres parfois animées qui peuvent se produire avec des promeneurs :

“Sur l’exploitation, les brebis vont partout. Pour le chien tout l’espace est à protéger. Mais on a un chemin communal qui traverse le terrain. Malgré les panneaux d’avertissement, y’a quand même des touristes qui viennent avec leur chien... On a de sérieux problèmes parce que notre chien, quand il voit leur chien, il démarre. Les gens rentrent sur ses terres, chez lui, alors il réagit. Et nous on n’est pas toujours là pour l’arrêter. Moi mon estive c’est dans un coin très passant, je peux pas prendre mes chiens, c’est trop risqué” (Briant).

La morale de l’histoire est claire, c’est bien en terme de bonne distance que les relations chien/troupeau et chien/éleveur sont pensées. Qu’elles se distendent et aussitôt le système de protection devient inopérant : le chien se détourne de son travail, le maître en perd le contrôle. Où devons-nous chercher l’agent extérieur susceptible d’assurer l’équilibre ? Pour saisir la logique inhérente aux rapports chien/troupeau et

²⁸ “On nous avait dit que c’était des chiens qu’on ne dressait pas... mais fallait quand même les faire plier” (Carrière). “Ils agissent indépendamment de l’homme. Cette caractéristique les rend têtus et ils répondent difficilement à des ordres verbaux”, P. Wick, 1998 : 6. Même propos chez J. Pitt : “le chien de protection est, en général, rebelle à tout commandement...”, n.d., p.2-4.

²⁹ Il semble que tous les zootechniciens, notamment ceux formés aux États-Unis, ne sont pas favorables à une trop grande éducation du chien : “Certains éleveurs apprennent davantage de commandes [des ordres] à leur chien de protection. Toutefois, il ne faut pas oublier qu’un chien de protection travaille indépendamment de l’homme et que lui apprendre davantage de commandes risque de le lier trop à l’homme, au détriment de son bon fonctionnement”, P. Wick, 1998 : 16.

chien/éleveur, il convient de les resituer dans leur cadre pragmatique, celui de la prédation.

2.1.3. Pas de protection sans prédation ?

Tous les éleveurs sont unanimes : par sa seule présence, le chien de protection a suffi à mettre fin aux prédatations dans les secteurs investis par les chiens errants. On remarque davantage de ratés, non pas dans les zones à risques mais bien dans les secteurs sans danger où les chiens ont été placés préventivement. Faut-il en déduire que la présence insidieuse de l'ennemi aurait une incidence sur la conduite de l'aide de camp ? Cette pression maintiendrait sa vigilance en éveil et réfrènerait ses tendances au vagabondage. En fait, indépendamment de ses sautes d'humeur et de ses escapades, lorsque des chiens divagants se présentent, leur "double domestique" est toujours là pour faire face. Après une parade d'intimidation, l'ennemi est censé renoncer. Dans le cas contraire, le chien de protection passe à l'offensive. Les cadavres des agresseurs autour du troupeau témoignent de son efficacité. La présence de l'homologue prédateur assurerait l'efficacité du gardien. Cela expliquerait en partie la réaction des premiers expérimentateurs qui :

"... au début, étaient espantés [étonnés] de voir ce que le chien faisait tout seul. Il prenait des initiatives, il travaillait seul... et savait ce qu'il avait à faire" (Pitt).

Après toutes ces années, l'inventivité dont ont fait preuve les éleveurs ne semble pas avoir eu raison des inclinations premières du chien de protection. Pour les éleveurs, on l'aura compris, son efficacité est consubstantielle au risque de prédation. Autrement dit, tant qu'il y a un danger, sa mission est correctement effectuée. Mais les choses se compliquent, comme on vient de le suggérer, lorsque la pression est moins forte (ou peut-être moins régulière). C'est dans ce cas, en fait, que l'on découvre, pour ainsi dire les contre-indications de ce remède : le prédateur, hélas, n'est pas toujours celui que l'on croit. Si son instinct de prédation n'a pas été sérieusement bridé, si les occasions d'assurer ses fonctions diminuent, le chien de protection peut se comporter comme n'importe quel chien et partir en quête d'aventure : jouer avec les poules du voisin, taquiner les chèvres d'à côté.

2.2. D'un chien à l'autre, la prédation

Si l'arrivée du chien de protection dans le système pastoral que l'on vient de retracer en bouleverse quelque peu l'équilibre, il nous reste encore à examiner une dernière relation, celle relative aux deux chiens en présence sur l'exploitation : chien de protection et chien de conduite, et leur positionnement respectif. À y regarder de plus près, tout les oppose [Bobbé, 2000].

On nous vante le profil ovin du chien de protection - tête et queue basses, oreilles pendantes - au point de l'imaginer brouter ou chaumer. Par sa robe claire (le plus souvent blanche), il se fond totalement dans le troupeau qu'il ne quitte jamais et dont il est un élément à part entière. Qu'il se tienne en son sein ou à sa périphérie, il sait se faire oublier. Il semble calme, voire indolent.

Le chien de conduite au contraire est de couleur sombre, oreilles dressées, queue en l'air. Toujours en mouvement, ses fulgurantes accélérations, ses incessants allers et retours autour du troupeau ³⁰, son tempérament nerveux le rendent immédiatement repérable. Sa présence au cheptel ne dure que le temps que l'exige son travail. Après quoi, il reprend sa place au pied de son maître et quitte les lieux avec lui.

La nature même de leur fonction est diamétralement opposée : l'un s'impose par sa présence. Il est le substitut de son maître. Autosuffisant, son efficacité ne dépend d'aucun ordre. À l'inverse, la présence du chien de conduite ne suffit pas à le rendre efficace, ne travaillant que sur les injonctions de l'éleveur, il est avant tout un outil de travail. Ses rapports à son maître s'opposent à ceux du patou : une étroite proximité pour l'un, une distanciation maximale pour l'autre. Il en va de même pour leur rapport au troupeau : l'attention du chien de conduite est dirigée vers le troupeau alors que celle du chien de protection se concentre à repérer toute menace extérieure. De plus, l'éleveur utilise l'instinct de prédation du chien de conduite qui, sans son intervention, pourrait mordre une brebis. L'éleveur le réfrène ou l'encourage à pincer une brebis. Il travaille sur la retenue. L'instinct de prédation du chien de protection est censé avoir été bridé (même si c'est de façon partielle comme on vient de le voir) ; il agit seul, intimide et en dernier recours se bat pour la défense du troupeau.

Par sa seule présence, le chien de protection modifie la gestion du troupeau. S'il tolère l'activité de son collègue, il n'est pas question de le laisser pénétrer le troupeau, l'éleveur le sait. Le travail du chien de conduite est limité spatialement à la périphérie du troupeau, son intrusion éveillerait immédiatement l'attention du gardien qui ne manquerait pas de l'en faire sortir. Loin de se nouer sur le mode sympathique, leurs relations sont plutôt marquées par un subtil évitement : tout au plus le chien de protection tolère-t-il la présence de son collègue, lequel a tendance à faire peu de cas du premier. Tout laisse penser qu'en l'absence de l'éleveur, le chien de conduite ne pourrait approcher le troupeau. Il est un intrus parmi les intrus.

Si par sa couleur, son comportement, son tempérament et son travail, le chien de conduite ressemble à un prédateur ³¹, face au patou et au chien errant il est une proie possible. Il en va tout autrement pour le chien de conduite : sa ressemblance avec les brebis est remarquable, son comportement à leur égard est celle d'un congénère. Mais ne nous y trompons pas, on a affaire à un véritable leurre censé tromper l'adversaire.

³⁰ Dans sa description du dressage du chien de conduite, Degois met en garde le berger du risque qu'il y aurait à rentrer avec ce chien dans le troupeau : "N'entrez jamais dans le troupeau avec lui ; outre qu'il risquerait fort d'amener la débandade parmi vos moutons, il prendrait une habitude bien dangeuse pour l'avenir. Le chien doit tourner autour du troupeau, rabattre vers lui les moutons qui s'en écartent, il ne doit jamais le traverser" (1946 : 211).

³¹ C'est ainsi que le chien de berger [comprendons de conduite] est décrit par Degois : "Tête qui rappelle dans sa forme générale celle de l'ours yeux expressifs, bien apparents, châtons, souvent vairons chez les gris ardoisés. Oreilles assez courtes, généralement écourtées, museau à poil court rebroussé" (1946 : 209). Le profil du chien de conduite correspond bien à celui d'un prédateur.

Une silhouette ovine qui peut, s'il le juge utile, se "métamorphoser" en prédateur de prédateur (notamment vis-à-vis des chiens errants et de conduite ³²).

2.3. *De la liminalité du chien de protection*

En examinant les modalités inhérentes à la reconstruction du système domesticatoire dans lequel s'inscrit le chien de protection, on a donc constaté qu'il s'insère dans un vaste paysage où protection et prédation ont partie liée.

Les éleveurs évoquent de façon récurrente la position liminale (nécessaire et donc entretenue, on le sait) du chien de protection : l'un reconnaît que sa chienne est "presque sauvage et méfiante", l'autre qu'il "a du mal à l'arrêter [entendons quand elle est lancée sur un intrus]", le troisième "qu'il ne peut pas trop l'approcher". Leur difficulté à maîtriser leur chien de protection nous éclaire sur leurs représentations du chien idéal :

"Il faut quand même qu'il ait du tempérament. Celui qui obéit trop, finalement il sera moins actif [entendons contre l'agresseur]" (Carrière).

Rien d'étonnant, en dernière instance, à ce que ce chien, dont on encourage l'esprit d'initiative, finisse par prendre des libertés. D'autant que ce qu'on lui demande est de remplacer son maître :

"Pratiquement inobéissant, ce chien est capable de vivre au milieu des brebis, sans aucun contact avec l'homme" [Landry, 1998 : 16].

Précisons que son homologue (le chien de conduite dont l'instinct de prédation est toujours aiguisé) peut tout aussi bien l'accompagner dans ces escapades "ensauvageantes" et être lui aussi responsable de dégâts. Cette situation que l'on pourrait imaginer moins fréquente - le chien de conduite travaille aux côtés de son maître et a donc peu d'occasions de lui fausser compagnie - est pourtant assez courante.

Face au pragmatisme des éleveurs, l'évaluation des zootechniciens français est bien plus idéaliste. Identifiée à partir de l'expérience des "aventuriers", elle repose sur le triptyque : loyal, fidèle et inoffensif, qualités qui sont loin d'être définitivement acquises. Bien que décrivant uniquement l'attitude du chien, ces critères d'évaluation découlent de la réussite de chacune des phases de son installation précédemment exposées. Mais l'on sait que, si le système de protection semble aujourd'hui opérationnel, son fonctionnement requiert, de la part de l'éleveur, une vigilance de tous les instants et des compétences acquises sur le terrain. Le système repose donc sur un équilibre précaire puisque les termes qui le composent sont structurellement

³² On pourrait se demander si la ressemblance entre les chiens errants et les chiens de conduite ne trompe pas le chien de protection. En traversant le troupeau, le chien de conduite prend le risque de se faire dévorer. Mais l'un des éleveurs rencontrés me disait son étonnement face à la capacité de son chien de protection à identifier le danger : "Mon chien fait la différence entre le chien de chasse qui passe à vingt mètres sans problème et celui qui fait des conneries, notamment les chiens de touristes qui se montrent agressifs. C'est comme s'il percevait les intentions des autres chiens" (Briant).

interdépendants. Il suffirait en fait d'une défaillance du côté du propriétaire, ou d'une diminution des sollicitations extérieures pour que l'ensemble se désagrège (et avec lui la pertinence quelque peu optimiste du trinôme : loyal, fidèle, inoffensif). Mais tant que les dégâts disparaîtront, tous feront contre mauvaise fortune bon cœur.

3. Du devenir de cette pratique

L'ambiguïté intrinsèque, affectant à la fois la perception et la représentation du chien errant, va donc de pair avec l'ambiguïté "congénitale" du chien de protection (même si son statut reste toujours strictement domestique). Mais, avant de tirer les conclusions anthropologiques de cette double ambiguïté, encore faut-il évoquer les autres contextes discursifs (la production d'écrits de zootechniciens, de journalistes...) et repérer les enjeux idéologiques qui accompagnent l'installation de ce chien, quelque peu idéalisé, on commence à le comprendre, mais pour des nobles raisons.

3.1. *Des discours, des destinataires et des enjeux*

Toutes les revues destinées au monde pastoral font la promotion du chien de protection, vantent les mérites de la nouvelle méthode, examinent les avantages de chacune des races existantes, abordent les questions pratiques concernant leur installation et leur utilisation. Ce message promotionnel, bien qu'essentiellement adressé aux éleveurs, vise aussi d'autres milieux plus ou moins directement intéressés par la présence des chiens de protection. Je pense aux adeptes du tourisme vert pour lesquels on insiste sur la non-dangerosité de ces chiens :

"Le chien n'est jamais agressif vis-à-vis des personnes étrangères ce qui est tout de même rassurant pour les propriétaires, dans des zones où le troupeau est au contact des touristes par exemple" [Pelzer, *op. cit.* 1988 : 43].

Or, nous l'avons vu, un chien de protection qui s'approprie le territoire du troupeau peut chercher à le défendre coûte que coûte ; tous ne distinguent pas à tout coup les intentions qui animent l'intrus (homme ou animal) ³³.

Usagers de la nature, les chasseurs sont eux aussi concernés par ces propos réconfortants. Aucun souci pour eux et pour leur gibier. Et ce ne sont pas les quelques chiens qui délaissent le troupeau pour gambader après un chamois qui pourraient mettre en péril le cheptel. D'autant qu'à chercher un vrai gêneur, on aurait tôt fait de se tourner vers les chiens de chasse dont la présence peut devenir un problème pour l'éleveur :

"Nous, on a pris les chiens à cause des chiens de chasse. En période de chasse au sanglier, on a une dizaine d'équipes dans le secteur avec un total d'une centaine de chiens" (Briant).

Autre lectorat visé : les écologistes, même s'il n'est pas besoin de prêcher le bien-fondé de cette nouvelle méthode auprès du milieu des protecteurs de la nature ³⁴, déjà

³³ Les promeneurs (avec ou sans chien de compagnie) posent de sérieux problèmes. Le chien de protection peut les ressentir comme des intrus et s'ils ne rebrousse pas chemin, il peut s'en prendre à eux. Un écologue, berger dans le Montana, fait le même constat (P. Wick, comm. personnelle).

convaincus par le caractère “écologiquement correct” de ce mode de protection dont ils font l’éloge dans leurs revues. Le soutien dans la presse spécialisée des défenseurs de la Cause environnementale en faveur du chien de protection, est contemporain de l’arrivée des premiers loups italiens en France. Ce nouveau mode de garde est, à leurs yeux, un excellent moyen de permettre une cohabitation troupeau/prédateur :

“Le loup appelle les bergers à renouer avec les gestes ancestraux. Il ne s’agit pas de vivre à nouveau, comme autrefois mais de réapprendre les techniques pastorales permettant de travailler en présence du loup : utilisation de chiens de protection...”³⁵.

Il semble, par ailleurs, que ce soutien inconditionnel n’est pas forcément du goût de l’Institut de l’Élevage qui craint une tentative de récupération du chien de protection dans l’argumentaire écologiste en faveur des loups :

“Je ne vois pas comment le loup et la brebis peuvent cohabiter car rien ne prouve que le chien soit efficace contre les loups. En plus, la question du loup dépasse largement celle du chien. Je trouve inacceptable d’utiliser le chien de protection comme alibi pour dire que les loups ont leur place”³⁶.

Conclusion

Nous avons vu que le système de domestication centré sur l’action du “chien de protection” apparaît, non comme l’addition d’éléments, mais comme un ensemble de relations fonctionnelles reliant chacun des termes entre eux. Dès l’instant où une pièce du système fait défaut, c’est le système lui-même qui devient caduc. Pour le reconstruire, il faut réapprendre les techniques de fabrication du chien de protection qui, comme l’écrit Leroi-Gourhan à propos de l’outil “... n’existe que dans le cycle opératoire” [2, 1965 : 35]. Décider de lutter contre un prédateur comme le chien errant, impose nécessairement, et dans le même temps, de réintroduire tout le système, à savoir l’ensemble complexe de techniques, de savoir-faire, de représentations, et j’ajouterais de mécanismes de transmission intergénérationnelle.

Le système domesticatoire du chien de protection prend donc tout son sens une fois resitué dans le contexte de la prédation auquel, vraisemblablement, il doit son efficacité et sa raison d’être. Loin d’être un état définitif, ce système est toujours *in progress* : la perméabilité des deux mondes se révèle à nous, comme si la domestication n’était jamais totalement acquise. On pourrait conclure par la célèbre question posée par les Latins : *Quis custodet custodes ?*, (c’est-à-dire) Qui garde les gardiens ? Ce n’est pas le maître à lui seul, ce n’est pas non plus la sélection génétique à elle seule, ce n’est pas le dressage. C’est leur dialectique. Une dialectique qui, pour se mettre en place, nécessite quand même un prédateur.

³⁴ Pour qui “la ‘part du loup’ doit être internalisée au terme d’une approche patrimoniale intégrée”, cf. *La Lettre du Hérisson*, 177, 1996 : 11.

³⁵ Cf. “Manifeste pour la protection du loup”, *La Lettre du Hérisson*, 184, 1997 : 6.

³⁶ Ces propos ont été tenus par la responsable du dossier “Chien de protection” de l’IE lors d’un entretien en juillet 1998.

Chronologie de l'Opération Chiens de Protection

- Tout commence en 1982 par un appel d'éleveurs ovins du Massif Central et de la Lozère à l'Inst. Techn. Ovin et Caprin pour des problèmes de prédation de chiens errants. René Schmitt (alors technicien pastoral à l'Itovic) leur propose d'installer, à titre expérimental, des chiens de protection dans les troupeaux. Cette technique de garde est inconnue d'eux tous. Le programme "Chiens de protection" est lancé et débute avec une quinzaine de jeunes patous venus de la vallée d'Ossau.
- En 1988, Itovic achève une enquête sur l'intérêt de l'utilisation de ces chiens auprès de 14 éleveurs chez qui des chiens de protection avaient été installés.
- Parallèlement au suivi de ces 14 patous, un recensement des prédatons est réalisé sur cinq départements de Rhone-Alpes.
- En 1989, l'APAP (Association pour la Promotion des Animaux de Protection), qui compte aujourd'hui une soixantaine d'adhérents, est créée autour d'une quinzaine d'éleveurs. Son objectif est d'approvisionner en chiens vaccinés et répertoriés les éventuels demandeurs.
- En 1991, une centaine de patous est déjà au travail. Cette rapide augmentation incite l'Institut de l'Élevage à mettre en place un fichier des chiens avec leur souche d'origine identifiée afin d'éviter certaines dérives génétiques dues à l'accouplement de chiens d'origine douteuse.
- En 1992, Joël Pitt est détaché pour s'occuper du programme "Chien de protection" une trentaine de jours par an à l'Institut de l'Élevage.
- En 1993, un nouveau dispositif appelé "Chiens de 6 mois" est proposé avec le placement de 11 nouveaux patous, programme qui est abandonné quelques années plus tard car il pose des problèmes techniques et s'avère coûteux.
- En 1993-4, Le Parc National du Mercantour contacte l'Institut de l'Élevage pour une demande d'expertise de l'exploitation d'un éleveur de Vésubie qui supporte de nombreux dégâts de loups sur son troupeau. Les résultats de l'expertise conduisent à l'installation de 2 chiens de protection dans le troupeau contre les loups (et non plus contre les chiens errants).
- En 1995, une étude du RACP (Réunion des Amis des Chiens des Pyrénéens) se penche sur la capacité des Montagnes des Pyrénées à remplir la fonction de protection. 4 chiens Montagne des Pyrénées sont installés chez des exploitants ovins. L'étude reconnaît le peu d'intérêt des Montagnes des Pyrénées, issus du RACP, à occuper une fonction de protection.
- Parallèlement au travail de l'IE, Artus installe des chiens de protection en Pyrénées dans les zones prévues pour la réintroduction des ours slovènes.
- En 1995, Artus devient membre de l'Association pour la Promotion des Chiens de Protection. L'association Artus (et non l'APAP) assure la promotion des chiens contre les dégâts d'ours dont la DIREN de Midi Pyrénées assure le financement grâce au Programme Life. Dans le cadre du Programme Life, la DDAF des Alpes Maritimes assure l'installation de chiens de protection contre les prédatons de loups.
- En 1995, un observatoire des prédatons sur ovins est mis en place par l'Institut de l'Élevage reposant sur la collaboration des Fédérations Départementales Ovines. Une

vingtaine de départements est sollicitée pour recenser les attaques. La première année, seules 8 fédérations répondent à l'appel et déclarent 132 sinistres avec 1.000 animaux attaqués - par ailleurs, on sait qu'environ 10.000 bêtes sont tuées chaque année. La faible motivation des fédérations départementales ovines à collaborer conduit à la suspension de ce programme ambitieux.

- En 1998, après deux années d'interruption des financements du Ministère de l'Agriculture, le programme "Chiens de protection" redémarre avec pour premier objectif un recensement de tous les chiens de protection placés sur le territoire français afin d'identifier les souches d'origine.

- Aujourd'hui, l'APAP estime à plus de 500 le nombre de chiens installés en France sur 350 exploitations environ (environ 150 individus en Mercantour et une vingtaine en Pyrénées).

Bibliographie

- AUSTIN Maureen, "A formula for Success With Livestock Guarding Dogs. Different breeds of dogs have different temperaments and qualities, but many guard dog basics are the same", *Ranch Magazine*, avril, 1989 : 26-35.
- BIXIO A., *La maison rustique du XIX^e siècle*, *Encyclopédie d'Agriculture pratique*, Paris, Bureau de la Maison Rustique, 2, 1867 : 546-9.
- BOBBÉ Sophie, "Hors statut, point de salut. Ours et loup en Espagne", Micoud André & Pelosse Valentin, (sous la dir. de), *Études rurales, Sauvage et domestique*, janv-juin, 129/130, 1995a : 59-72.
- BOBBÉ Sophie, "Ours, loup et chien errant en Espagne. Des couples dans le bestiaire", Lizet Bernadette & Ravis-Giordani Georges (sous la dir. de), *Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal : un jeu sur la distance*, Paris, CTHS, 1995b : 211-26.
- BOBBÉ Sophie, "Du chien de protection au patou pyrénéen. Analyse comparative de ces deux systèmes domesticatoires", in Bonnain Rolande, Lizet Bernadette, Mayaud Jean-Luc, Rémy Jacques (sous la dir. de), *Éleveurs et animaux domestiques (fin XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, Éd. Association des Ruralistes Français, 2000 (à paraître).
- BOBBÉ Sophie, "Entre domestique et sauvage, une liminalité bien dérangement. Le cas des chiens errants", *Ruralia*, 5, 1999 : 119-34.
- BOUGLER, "La race et les livres généalogiques", *Ethnozootechnie*, 29, 1982 : 69-72.
- BRONGNIART Charles, 1892, *Histoire Naturelle Populaire. L'Homme et les animaux*, Paris, Libr. Marpon & Flammarion.
- BUFFON, Georges, 1749, *Histoire naturelle*, Paris, Imp. Nationale.
- BUFFON, 1847, *Œuvres complètes, Mammifères*, avec des extraits de Daubenton & la classification de Cuvier, Paris, Furne & Co. Libr.-Éditeurs, tomes 3 & 4.
- CARLIER Claude, Abbé, 1770, *Traité des bêtes à laine et Méthode d'élever et de gouverner les troupeaux aux champs et à la bergerie*, publié à Compiègne.
- CAZAURANG Jean-Jacques, 1965, *Pasteurs et paysans béarnais*, Pau, Marrimpouey, 2 tomes.
- CHOMEL Noël, 1767, *Dictionnaire œcuménique : contenant l'art de faire*, Paris, Ganeau, 3 vol.
- Compte-rendu de la réunion du 29.7.95 "Dispositif d'amélioration génétique Chiens", LOF RAPC, dact.
- COCKENPOT Benoît, 1998, *Le Montagne des Pyrénées*, Versailles, P.B. Éditions.
- COPPINGER Ray, "Attentiveness of Guarding Dogs for Reducing Predation on Domestic Sheep", *Journal of Range Management*, 36 (3), 1983 : 275-9.
- COZZA Katherine, FICO Rosario, BATTISTINI Maria-Luisa, RODGERS Elizabeth, "The damage-conservation interface illustrated by predation on domestic livestock in Central Italy", *Biological Conservation*, 78, 1996 : 329-36.
- DE LA CRUZ Catherine, "Training the livestock guardian dog pup : or now that you've it, what do you do with it ?", *The Guardian*, june/july, 1981 : 23-6.

- CUVIER Frédéric, n.d., “De la sociabilité des animaux”, Paris, *Mémoires du Muséum d'histoire naturelle*, s.l., tome 13, 1825 : 1-27.
- DALLA BERNARDINA Sergio, “Hommes de gauche et chiens de droite. Race et société chez les cynophiles contemporains”, in Bonnain Rolande, Lizet Bernadette, Mayaud Jean-Luc, Rémy Jacques (sous la dir. de), *Éleveurs et animaux domestiques (fin XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, Éd. Association des Ruralistes Français, 2000 (à paraître).
- DAUBENTON Louis Jean-Marie, *Instruction pour les bergers et les propriétaires de troupeaux*, 2^e leçon sur les chiens de bergers sur les loups, (3^e éd.), Paris, Imp. de la République, 1782 : 7-20.
- DEGOIS E., 1946, *Le livre du Bon Moutonnier. Guide des Bergers et des Propriétaires de Moutons*, Paris, La maison Rustique.
- DELORT Robert, 1984, *Les animaux ont une histoire*, Paris, Seuil.
- DIDEROT Denis, 1764, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences...*, vol. 4.
- DIGARD Jean-Pierre, “Chiens de campement et chiens de troupeaux chez les nomades Baxtyâri d’Iran”, *Studia iranica*, tome 9, 1980 : 131-9.
- DIGARD Jean-Pierre, 1990, *L’homme et les animaux domestiques. Anthropologie d’une passion*, Paris, Fayard.
- GILBERT Luc, “Contre les Prédateurs : Le Montagne des Pyrénées”, *Pâtre*, mai, 1984 : 14.
- GREEN Jeffrey S., “Predator control and the small flock sheep producer”, *Ranch Dog Trainer*, 1990 : 47-53.
- GREEN Jeffrey S. & WOODRUFF R., “The use of three breeds of dog to protect rangeland sheep from predators”, *Applied Animal Ethology*, 11, 1983 : 141-61.
- GREEN Jeffrey S., “Using guarding animals for predation control”, *Ranch Dog Trainer*, juin/july, 1990 : 36-7.
- HAUDRICOURT André-Georges, “Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d’autrui”, *L’Homme*, 4 (1), 1964 : 93-104.
- LACHOWSKI Fred, “Utiliser des chiens de protection”, *La France Agricole*, 27 juin, 1997 : 32.
- LANDRY Jean-Marc, 1998, “L’utilisation du chien de protection dans les Alpes suisses : Une première analyse”, *Kora*, Bericht (Suisse), 2, Janvier.
- LAURANS Robert, “Chiens de garde et chiens de conduite des moutons”, *Bulletin de la Société d’Ethnozootecnie*, 12, 1995 : 15-8.
- “Livestock guarding dogs”, *Small Farmer’s Journal*, 14, 1, 1990 : 23-5.
- “Le chien de protection vu par les éleveurs Anglais”, *Bulletin de l’Alliance Pastorale*, juin, 1994 : 11-3.
- André LEROI-GOURHAN, 1965, *Le geste et la parole*, Paris, Albin Michel, tome 2.
- 1989, Les chiens de troupeaux, *Ethnozootecnie*, n^o spécial, 43.
- LOEVENBRUCK Pierre, 1955, *Les chiens de berger au travail*, Paris, Crépin-Leblond.

- LUTZ Georges, “Techniques pastorales d’hier et d’aujourd’hui : chiens de conduite et chiens de défense dans les Amériques”, *Études rurales*, 95-96, 1984 : 315-30.
Observatoire national prédatons sur troupeaux ovins, Bilan de l’exercice 1995, Ofival & Institut de l’Élevage, 7pp dact.
- PELZER Philippe, “A l’intérieur du troupeau”, *Pâtre*, 354, 1988 : 42-3.
- PENSUET P., “Les chiens en état de divagation”, *Élevage ovin*, 1967 : 39-40.
- PENSUET P., “Un chien acolyte pour un bon berger”, *Pâtre*, 292, 1982.
- PENSUET P., “Les chiens et leurs maîtres... en session de formation”, *Pâtre*, 300, 1983.
- PENSUET P., “Relations homme-chiens-ovins”, *Ethnozootechnie*, 43, 1989 : 5-16.
- PITT Joël, s.d., *Le chien de protection des troupeaux ‘Mode d’emploi’*, Assoc. pour la Promotion des Animaux de Protection (APAP), 4pp. dact.
- PITT Joël, 1985, Utilisation de chiens âgés de 6 mois pour la protection des troupeaux ovins. Premier bilan, Février, IE & APAP, 19pp. dact.
- PITT Joël, 1988, Des chiens ‘Montagne des Pyrénées’ pour la protection des troupeaux ovins en région Rhône-Alpes, Paris, 63pp., dact.
- PITT Joël, 1992, Réflexions préliminaires à la mise en place d’un fichier ‘Chiens de protection’, Institut de l’Élevage, sept.-oct, 8pp. dact.
- PITT Joël, “Chiens de protection. Tradition pastorale retrouvée”, *Pâtre*, avril, 314, 1994 : 33-4.
- PITT Joël, 1996, Compte-rendu de l’expertise réalisée à la demande du Parc National du Mercantour sur l’utilisation de chiens protecteurs de troupeaux, APAP, 12pp. dact.
- PITT Joël, “Le chien de protection des troupeaux. ‘Mode d’emploi’”, Institut de l’Élevage, doc. interne, 4pp.
- PITT Joël & ROUSSELOT, Marie-Catherine, 1999, *Guide pratique Les chiens de protection des troupeaux*, Paris, Institut de l’Elevage.
- PITT Joël, “Le retour du chien de protection de troupeau : évolution et enjeux”, 2000, *Ethnozootechnie*, (à paraître).
- DE PLANHOL Xavier, “Le chien de berger : développement et signification géographique d’une technique pastorale”, *Bulletin de l’Association des Géographes français*, mars, 1969 : 355-68.
- ROQUE Monique, “Des chiens gardiens de troupeaux”, *La France Agricole*, 4 juin 1993 : 25.
- SAILLEAU Michel, “Les chiens de protection de troupeaux”, *Bulletin de l’Alliance Pastorale*, juin, 1994 : 9-10.
- SCHARNOZ Angelika, “The Revival of Livestock Protection Dogs in Western Europe”, *Ranch Dog Trainer*, dec.95/jan.96 : 73-9.
- SCHMITT René, “Voyage au pays de l’Abruzze”, *Pâtre*, 354, 1988 : 44-5.
- SCHMITT René, “Chiens de protection des troupeaux”, *Bulletin de la Société d’Ethnozootechnique*, 43, 1989 : 51-8.
- SIGAUT François, “Critique de la notion de domestication”, *L’Homme*, oct.-déc., 108, 1988 : 59-71.
- TESSIER Alexandre-Henry, *Instructions sur des bêtes à laine. Des bergers et des chiens*, Paris, 1770 : 312-32.

VAN GENNEP, Arnold, 1981, *Les rites de passage*, Paris, Picard.

WICK Pascal, 1998, *Le chien de protection sur troupeau ovin. Utilisation et méthode de mise en place*, Blois, Éd. Artus.

Un mode de garde écologiquement correct : Le chien de protection

Résumé

Décider de lutter contre un prédateur impose nécessairement, et dans le même temps, de réintroduire tout le système domesticateur, à savoir l'ensemble complexe de techniques, de savoir-faire, de représentations, et de mécanismes de transmission intergénérationnelle. Loin d'être un état définitif, ce système est toujours *in progress* : la perméabilité des deux mondes se révèle à nous, comme si la domestication n'était jamais totalement acquise.

Mots-clés : chien de protection, chiens errants, idéologie, pastoralisme, transmission, zootechnie.